

MAÎTRE·SSE SOCIOPROFESSIONNEL·LE DIPLOMÉ·E ES

Le·la maître·sse socioprofessionnel·le (ci-après MSP)

accompagne des personnes, jeunes ou adultes, exclues ou en risque d'exclusion du marché du travail, en raison de handicaps ou de difficultés sociales diverses.

Il·elle offre des activités productives et adaptées aux profils des participant·e·s favorisant le développement de leurs compétences tant professionnelles que sociales sous la forme la plus appropriée. Il·elle contribue ainsi à l'inclusion socioprofessionnelle, à la participation sociale, à l'autonomie personnelle et à la réalisation de soi des personnes accompagnées.

Le·la MSP fournit des prestations à l'intersection de trois champs d'intervention en lien avec des responsabilités de :

- Formation (dimension pédagogique)
- Accompagnement (dimensions sociale)
- Organisation du travail et de la production (dimension économique)

Le·la MSP travaille dans des organisations publiques ou privées (institutions, entreprises sociales, entreprises privées, start-up, etc.) qui ont pour but l'intégration socioprofessionnelle des personnes exclues ou en risque d'exclusion du marché du travail.



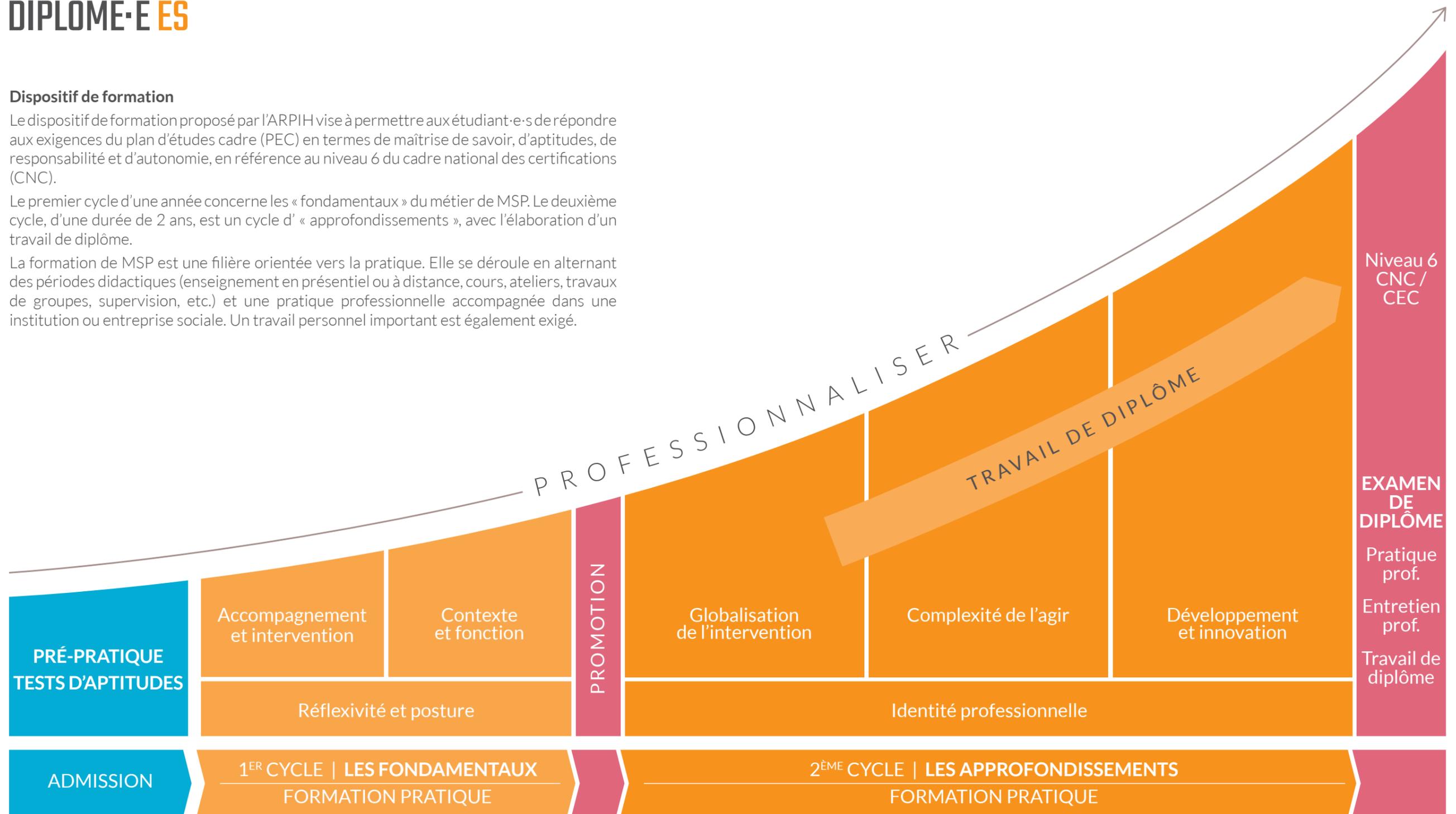
MAÎTRE·SSE SOCIOPROFESSIONNEL·LE DIPLÔMÉ·E ES

Dispositif de formation

Le dispositif de formation proposé par l'ARPIH vise à permettre aux étudiant·e·s de répondre aux exigences du plan d'études cadre (PEC) en termes de maîtrise de savoir, d'aptitudes, de responsabilité et d'autonomie, en référence au niveau 6 du cadre national des certifications (CNC).

Le premier cycle d'une année concerne les « fondamentaux » du métier de MSP. Le deuxième cycle, d'une durée de 2 ans, est un cycle d'« approfondissements », avec l'élaboration d'un travail de diplôme.

La formation de MSP est une filière orientée vers la pratique. Elle se déroule en alternant des périodes didactiques (enseignement en présentiel ou à distance, cours, ateliers, travaux de groupes, supervision, etc.) et une pratique professionnelle accompagnée dans une institution ou entreprise sociale. Un travail personnel important est également exigé.



MAÎTRE·SSE SOCIOPROFESSIONNEL·LE DIPLOMÉ·E ES

Organisation

La formation de MSP dure 3 ans. Elle comprend environ 60 jours de cours par année dispensés en principe à l'ARPIH tous les 15 jours.

Elle est considérée comme une formation à plein temps avec pratique professionnelle accompagnée à 50% minimum. La formation pratique fait l'objet d'un contrat tripartite entre l'étudiant·e, l'employeur et l'ARPIH.

Afin de faciliter le travail personnel, chaque étudiant·e dispose d'un accompagnement pédagogique individualisé, dans un collectif classe de 24 personnes au maximum.

Admission

Les candidat·e-s doivent satisfaire aux conditions d'admission suivantes :

- Être titulaire d'un titre du secondaire II (CFC ou titre jugé équivalent ou supérieur)
- Bénéficier d'une pratique professionnelle dans le domaine de 400 heures au minimum avant l'entrée en formation
- Obtenir l'accord préalable d'un employeur qui atteste des aptitudes pour le métier et garantit une pratique professionnelle à 50% minimum dans la fonction de MSP
- Transmettre un dossier d'admission complet
- Réussir les tests d'aptitudes organisés par l'ARPIH. Ces tests vérifient les aptitudes des candidat·e-s pour suivre une formation en école supérieure (ES)

Le nombre de places est limité. Les inscriptions sont prises en considération à la réception du dossier d'admission complet.

Tarifs et financement

Procédure d'admission : CHF 350.- dont CHF 150.- de frais non remboursables

Finance de cours : CHF 1'250.- par année scolaire

Titre obtenu

Maître socioprofessionnel diplômé ES / Maîtresse socioprofessionnelle diplômée ES

Informations et inscription

www.arpih.ch ou 021 316 38 30

